

LES ACADIENS



CAROLINE-ISABELLE CARON

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU CANADA

**LA SÉRIE L'IMMIGRATION
ET L'ETHNICITÉ AU CANADA**

BROCHURE #33

**Rédactrice
Marlene Epp,
Université de Waterloo**

Droits réservés par
la Société historique du Canada
Ottawa, 2015

Publiée par
la Société historique du Canada
avec l'aide financière
du ministère du
Patrimoine canadien

ISSN 2292-7468 (imprimé)
ISBN: 978-0-88798-284-2
ISSN: 2292-7476 (en ligne)

Illustration de la page couverture
La famille Forest, Acadiens des Îles-de-la-Madeleine,
devant leur maison de Laverrière,
c1955. Collection de l'auteure.

Photographe : Ben Lechtman.
Courtoisie de la
Multicultural History Society of Ontario

Conception graphique : Tony Di Iorio

Imprimée par Bradda Printing Services Inc.

LES ACADIENS

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés.

Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle,
par quelque procédé que ce soit, est illicite, à moins d'avoir
préalablement obtenu l'autorisation écrite de la
Société historique du Canada.

Ottawa, 2015

Caroline-Isabelle Caron

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU CANADA

**LA SÉRIE L'IMMIGRATION
ET L'ETHNICITÉ AU CANADA**

BROCHURE #33

LES ACADIENS

Caroline-Isabelle Caron ¹

Qui sont les Acadiens?

L'histoire des Acadiens est unique en Amérique du Nord et largement méconnue. Dans les manuels d'histoire générale publiés à ce jour, les Acadiens n'apparaissent souvent que dans quelques pages, généralement pour informer les lecteurs que ce groupe a été déporté en 1755. Pourtant, la présence acadienne au Canada n'est ni négligeable, ni anecdotique. Les origines du peuple Acadien remontent aux premières années du XVII^e siècle et leur histoire canadienne se poursuit jusqu'à nos jours. Dans ce livret, nous présenterons les origines historiques de ce groupe ethnique et explorerons son histoire des premières décennies du XVII^e siècle jusqu'au début du XIX^e siècle. Nous verrons qu'elle est marquée par une volonté de survivre en tant que peuple malgré les circonstances difficiles et les obstacles politiques et sociaux. Pour ce faire, il nous faut d'abord définir qui sont les Acadiens.

Les Acadiens sont des Canadiens francophones, mais s'identifient différemment des Canadiens français descendants de la Nouvelle-France. Ils descendent d'une immigration française différente de celle qui s'est dirigée vers la vallée du Saint-Laurent pendant le Régime français. Les Acadiens d'aujourd'hui résident surtout dans les provinces atlantiques du Canada – soit le Nouveau-Brunswick, La Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador – bien qu'il s'en trouve aussi au Québec et dans l'état du Maine aux États-Unis. Le français des Acadiens diffère grandement de celui parlé ailleurs au Canada, non seulement par ses accents régionaux, mais surtout par des vocabulaires et des syntaxes dialectales distinctes.

Le texte qui suit est divisé de façon chronologique. Après un survol des périodes coloniales française (1604-1713) et anglaise (1713-1763) que

¹ Caroline-Isabelle Caron est professeure agrégée au département d'histoire de la Queen's University. Son domaine d'expertise est l'histoire de la culture acadienne et du Québec aux XIX^e et XX^e siècles.

clôt la Déportation, nous discuterons de la longue reconstruction des communautés acadiennes dans les Maritimes (1763 à 1900), puis du développement économique et politique acadien jusque dans les années 1960. En conclusion, nous présenterons les Acadiens de la période contemporaine et les défis auxquels ils font face aujourd'hui. Cette brochure contient aussi une liste de lectures complémentaires comprenant les meilleurs ouvrages de synthèse sur l'histoire acadienne.

Les Acadiens jusqu'à la Déportation (1604 à 1755-63)

La région qui deviendra le Canada atlantique attire l'intérêt de la France dès la fin du XVI^e siècle. Cependant, des connaissances géographiques approximatives et une compétition féroce avec les Souriquois (nom que les Français donnent aux Mi'Kmaq) pour l'accès aux pêcheries et à la traite des fourrures font en sorte que peu de colons s'y installent avant les années 1630. La première tentative d'établissement - en 1604 d'une colonie sur l'Île Sainte-Croix (sur la rivière éponyme entre le Nouveau-Brunswick et le Maine actuels - est un échec. La colonie de l'Acadie est fondée officiellement l'année suivante, lors de la construction du Fort de Port-Royal, près de la ville actuelle d'Annapolis Royal (N.-É.). Après des débuts difficiles et une brève prise de contrôle britannique entre 1629 et 1632, son nouveau gouverneur, Isaac de Razilly, est le premier à recruter des colons dans le but précis d'établir une population permanente en Acadie. Le 8 septembre 1632, il débarque à La Hève (LaHave, N.-É.) où il s'établit avec un groupe composé d'environ 300 hommes, marins, soldats, journaliers et artisans, et d'une quinzaine de familles. Son objectif est de créer une colonie auto-suffisante. La Hève, d'où il peut contrôler les pêcheries, devient sa capitale. Il souhaite aussi encourager le développement de Port-Royal et sa campagne environnante le long de la rivière Dauphin (rivière Annapolis, N.-É.).

La concurrence pour le contrôle des ressources économiques de l'Acadie est féroce. Après le décès de Razilly en 1635, plusieurs investisseurs se partagent son territoire et l'exploitation de ses ressources, non seulement en s'en réclamant les héritiers, mais aussi en obtenant des droits concurrents sur des territoires se chevauchant. Charles Menou d'Aulnay, cependant, hérite officiellement de la direction et de l'exploitation de toute l'Acadie. Il poursuit et raffine le plan de Razilly, reconnaissant que la colonie ne pourra se développer sans l'apport d'une population permanente. Il recrute à la fois des femmes célibataires et des familles et déplace sa capitale de La Hève à

Port-Royal. La majorité des colons qu'il parraine, soit plus de 50 familles et un nombre important de soldats, laboureurs et artisans, proviennent du Poitou. Après la mort de d'Aulnay en 1653, ses héritiers et ses concurrents recrutent d'autres colons tout en continuant l'exploitation des pêcheries et de la traite des fourrures avec les Souriquois. Ces derniers reconnaissent les avantages économiques et militaires de la présence française et, dans cette perspective, tolèrent les prétentions de la France sur leur territoire.

L'administration de l'Acadie, qui au début du XVII^e siècle est considérée comme une colonie séparée de la Nouvelle-France, est parsemée d'embûches. La concurrence entre les gouverneurs et les commerçants qui veulent la diriger et l'exploiter est souvent violente. Cette incertitude politique, combinée avec les attaques anglaises, pousse la France à consolider ses possessions nord-américaines. En établissant le Gouvernement Royal en Nouvelle-France en 1663 et en Acadie dès 1670, Louis XIV place le territoire sous le contrôle de la Compagnie des Indes occidentales. Entre 1670 et 1710, bien que l'Acadie soit officiellement sous la supervision du Gouvernement de Québec, elle est administrée par des gouverneurs dont les responsabilités sont mal définies, mais qui ont une certaine autonomie envers Québec et la métropole. Cette autonomie, cependant, apporte son lot de problèmes pour les Acadiens, notamment parce que les gouverneurs se succèdent rapidement et déplacent la capitale acadienne à plusieurs reprises : en l'espace de quelques années, elle passe ainsi de Port-Royal (N.-É.) à Pentagouët, Jemseg, Nasgouash et Fort Saint-Jean (N.-B.). Les fréquentes attaques de corsaires et tentatives de conquête par des troupes provenant de la Nouvelle-Angleterre ne simplifient pas la vie des colons acadiens, et l'inefficacité des administrateurs à contrer ces attaques contribue au développement chez cette population d'un fort sentiment d'autonomie. À la fin du XVII^e siècle déjà, ils se considèrent différents aussi bien des Français que des « Canadiens » de la vallée du Saint-Laurent qui tentent de les gouverner.

Les Acadiens d'aujourd'hui descendent presque tous d'environ 70 familles, soit quelques 900 personnes, établies sur le territoire de la Nouvelle-Écosse actuelle entre 1632 et 1710. Alors que la très grande majorité des colons de Nouvelle-France viennent de la moitié nord du territoire français, la plupart des familles acadiennes sont originaires des provinces du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis, d'où viennent aussi les gouverneurs et les commerçants qui les ont recrutées. La

presque totalité des colons d'Acadie vient de France, dont les Richard, les Cormier, les Robichaud, les Gaudet, etc. Quelques-uns cependant, comme les Quessy et les Melanson, sont originaires des îles britanniques ou de la péninsule ibérique, comme les Rodrigue, ou encore le Basque Bastarache.

Les familles acadiennes s'établissent d'abord dans la vallée de la rivière Dauphin, à l'est de Port-Royal. Ce choix leur permet de nouer de bonnes relations avec les Mi'kmaq, puisqu'en se fixant à cet endroit ils ne déplacent pas les Amérindiens. En effet, les Acadiens s'installent sur les marais salants que les Premières nations n'exploitent pas, c'est-à-dire dans les plaines inondées par les marées, qu'ils assèchent et cultivent grâce à un système complexe de digues appelées *levées*, munies de valves d'assèchement appelées *aboiteaux*. Cette technologie est importée de France, probablement de la région du Loudunais d'où viennent certains des tous premiers colons acadiens. Le vaste réseau de digues établi par les Acadiens avant 1755 assure la création de grands prés fertiles à l'intérieur des digues où pousse le blé, et permet la croissance de pâturages de foin salés prisés par le bétail à l'extérieur. À cette époque, l'agriculture acadienne est une des plus fertiles au monde, et les récoltes sont presque toujours abondantes.

Une ferme acadienne typique comprend une maison d'une ou deux pièces au rez-de-chaussée, une grange, des latrines extérieures, un cellier et un puits. Les maisons sont généralement construites de pied-sur-pied recouvert de torchis blanchi à la chaux et surmonté d'un toit de chaume. En plus d'un enclos pour les animaux de la ferme (poules, moutons, cochons), la cour comprend aussi un jardin clôturé où l'on fait pousser une variété de légumineuses et de légumes racines (carottes, navets, radis, mais pas de pommes de terre), d'herbes et d'aromates (servant à la fois pour la cuisine et en pharmacopée) et de baies. Les Acadiens plantent aussi de nombreux arbres fruitiers ; ce sont eux qui ont introduit les pommiers qui font aujourd'hui la réputation de la vallée de l'Annapolis.

L'abondance de nourriture contribue fortement à la croissance de la population. Entre 1650 et 1755, on estime que celle-ci progresse en moyenne de 4,5% par année. Cette croissance est due uniquement aux naissances, résultat d'un taux de nuptialité de presque 100%, d'un très fort taux de fertilité et d'un faible taux de mortalité favorisé par l'absence quasi complète d'épidémies et de famine, de même qu'un

accès facile aux terres arables et à l'eau potable. Bien que l'on ait que des estimations, il est généralement accepté que la population acadienne passe de plus de 400 en 1671 à plus de 1400 en 1730, pour atteindre entre 10 000 et 18 000 personnes en 1755. Les autorités coloniales anglaises n'ont pas cru bon d'effectuer des recensements de la population acadienne, d'autant que cette dernière était principalement installée loin des centres administratifs. De sorte que les sources qui concernent la période britannique sont incomplètes.

L'expansion démographique de la colonie mène à une expansion territoriale. Après 1713, les enfants et petits enfants des Acadiens de Port-Royal s'installent autour de Grand-Pré, près du Bassin des Mines (Minas Bassin), et autour de Beaubassin dans l'Isthme de Chignectou, la bande de terre entre Dieppe (N.-B.) et Amherst (N.-É.). Comme ces régions sont isolées des centres administratifs français attaqués presque annuellement par la Nouvelle-Angleterre, les fermes acadiennes jouissent alors d'une protection toute relative. Cette expansion permet aussi une certaine diversification de l'économie, dont un élevage ovin et bovin intensif dans le Bassin des Mines. Le bétail pouvant paître hors des digues et profiter des minéraux contenus dans les foins salés, brebis et vaches connaissent à cette époque la même hausse de fertilité que leurs maîtres. Après 1713, les Acadiens s'installent aussi en grand nombre sur l'Île-Saint-Jean (Île-du-Prince-Édouard), où ils mettent en place une production maraîchère visant l'approvisionnement de la forteresse de Louisbourg fondée sur l'Île Royale (l'Île du Cap-Breton) cette année-là.

Dans l'ensemble, les Acadiens ne participent pas aux pêcheries ni à la traite des fourrures. Pêcheurs et marchands viennent directement de France et n'hivernent pas dans la colonie. Après 1713, cette économie se concentre surtout à Louisbourg, où résident très peu d'Acadiens. À l'opposé, l'économie acadienne est sédentaire, rurale et est avant tout une économie de subsistance. Si les terres exploitées n'avaient pas été aussi fertiles elle n'aurait pas laissé de trace. Heureusement pour les historiens, les Acadiens échangent leurs impressionnants surplus de grains et de bétail contre ce qu'ils ne produisent eux-mêmes. Dans le commerce comme dans d'autres domaines, quel que soit le régime en place, ils affirment leur autonomie en échangeant aussi bien avec les Français qu'avec les Mi'Kmaq ou les marchands de la Nouvelle-Angleterre. Aux yeux de ces derniers, les Acadiens ont de tout temps été les « friendly enemies. » Ce sont d'ailleurs leurs archives qui font

mention de la richesse des Acadiens. Il y a peu d'artisans en Acadie hors de Port-Royal. Les Acadiens doivent donc acheter une foule de produits, de la vaisselle fine et des couverts, aux souliers, outils, tabac et tissus, en passant par le vin, le rhum, et même le savon. Alors que le rhum, les épices et la mélasse viennent généralement des Indes occidentales anglaises, les objets de céramique et la vaisselle viennent souvent de France, en passant par Louisbourg.

Les bonnes relations commerciales avec les marchands issus des deux empires rivaux n'empêcheront pas les troupes de la Nouvelle-Angleterre de prendre le contrôle de Port-Royal en octobre 1710 après un siège d'une semaine, la dernière d'une longue série d'attaques tout au long de la Baie de Fundy. Dorénavant, l'Acadie est sous le contrôle politique du Massachusetts, au nom de la Grande-Bretagne.

Après sa Conquête, confirmée par le Traité d'Utrecht de 1713, l'Acadie n'existe plus en tant qu'entité politique. La France garde alors le contrôle de la Nouvelle-France et des îles du Golfe du Saint-Laurent. Pour leur part, les nouvelles autorités coloniales britanniques obtiennent l'Acadie, qu'ils renomment *Nova Scotia*, et les troupes françaises se replient dans le territoire du Nouveau-Brunswick actuel. Selon le texte du traité d'Utrecht, la France doit officiellement rendre l'Acadie à la Grande-Bretagne « en son entier conformément à ses anciennes limites. » Cependant, le traité ne spécifie pas quelles sont ces frontières anciennes. Pour la France ce territoire se limite à celui de la Nouvelle-Écosse péninsulaire. La Grande-Bretagne, pour sa part, considère que l'Acadie inclut aussi le territoire du Nouveau-Brunswick actuel. Ce différend est l'une des nombreuses raisons qui mènent, quarante ans plus tard, au déclenchement de la guerre de Sept-Ans.

Le transfert colonial ne change pas grand-chose à la vie quotidienne des Acadiens. Déjà habitués à des gouvernements inefficaces, des gouverneurs changeants et souvent absents, ils continuent à vivre plutôt paisiblement et de manière autonome sur leurs terres. Néanmoins, dans les années 1710, 1720 et à nouveau dans les années 1740, certains d'entre eux prennent part à des incidents armés contre les troupes britanniques. Souvent, ces actes de résistance sont le fait de jeunes hommes qui se joignent à des embuscades ou raids amérindiens, très nombreux et bien organisés. À d'autres occasions, des Acadiens (provenant souvent de ce qui deviendra le Nouveau-Brunswick) se joignent, parfois de gré, parfois de force, à des attaques françaises. De

tout temps, cependant, et même lors de la Déportation, les actes de résistance armée des Acadiens sont des cas isolés, qui cependant nourrissent la crainte des autorités coloniales envers leurs sujets et notamment envers les quelques prêtres qui sillonnent le territoire.

Peu de prêtres vivent en Acadie française, en particulier après 1713. Les colonisateurs français sont beaucoup plus intéressés par la traite des fourrures et surtout par la pêche que par les colons qu'ils ont fait venir. Entre 1670 et 1710, les prêtres passent en général plus de temps parmi les Mi'kmaq que parmi les Acadiens. Avant 1710, un Acadien peut espérer rencontrer un prêtre itinérant une fois par année. Sa visite est l'occasion de célébrer les mariages et de confirmer les baptêmes et décès. Après 1713, les Acadiens ne rencontrent un prêtre qu'une ou deux fois dans leur vie! Bien qu'ils se considèrent catholiques, ce ne sont pas des dévots. Ils pratiquent entre eux des rituels catholiques conformes aux doctrines, comme la célébration de messes blanches le dimanche (ce qui se nomme aujourd'hui une célébration de la Parole), mais ils ont aussi des pratiques superstitieuses qu'on ne connaît que par des références dans les descriptions des quelques prêtres itinérants de la première moitié du XVIII^e siècle. De toute évidence ils ne sont pas plus soumis à Rome qu'ils le sont aux autorités politiques.

L'un de ces prêtres itinérants est l'abbé Jean-Louis Le Loutre. Entre 1738 et 1755, Le Loutre est officiellement l'un des trois responsables des services religieux auprès des Catholiques de la colonie. Pour les autorités d'Halifax, c'est un agent provocateur qui cherche à soulever contre eux ses ouailles acadiennes et amérindiennes. Pour les troupes françaises, Le Loutre est la clef d'un effort de recrutement d'une cinquième colonne en territoire anglais parmi les Amérindiens et, si possible, les Acadiens. On ne sait pas ce que ces derniers pensent de lui, mais il est certain que les autorités britanniques le blâment directement pour les épisodes de résistance armée qu'elles doivent réprimer dans les années 1740 et 1750, en particulier pour la bataille de Beauséjour de 1755, sur laquelle nous reviendrons. À la suite de cette bataille il parvient à s'échapper et tente de regagner la France, mais son bateau est capturé en mer. Jusqu'en 1763 il restera prisonnier sur l'île de Jersey, d'où il retournera en France.

Les relations des Acadiens avec les autorités coloniales britanniques se détériorent lentement après 1713 et rapidement dans les années 1740. Le Colonial Office et les officiers militaires anglais qui contrôlent le

territoire sont très méfiants de leurs nouveaux sujets qui parlent français et sont catholiques. Pour les autorités en place, les Acadiens sont tous des traîtres et des rebelles en puissance. Pendant les premières décennies du nouveau régime, ils tentent sans succès de les convaincre de prêter allégeance à la Couronne britannique. Les Acadiens s'opposent pour la plupart à l'obligation de prendre les armes contre les Français ou contre les Amérindiens qu'un serment inconditionnel leur imposerait. Ce refus, et le serment conditionnel que les Acadiens acceptent de faire, sont mal vus par les autorités coloniales anglaises et ne sont pas reconnus par le Colonial Office. De ce fait, selon la loi britannique, ils sont dans l'illégalité. Parce qu'ils se déclarent neutres dans les conflits entre les grandes puissances européennes, les gouverneurs de *Nova Scotia* les surnomment les *French Neutrals*, sans pour autant leur faire confiance. Au contraire.

Entre 1740 et 1754, les menaces de guerre entre la France et le Royaume-Uni semblent de plus en plus tangibles et la tension monte en Nouvelle-Écosse. Dans l'escalade des hostilités, les Acadiens se déclarent toujours neutres, alors même que des Acadiens habitant en territoire contrôlé par la France participent à des embuscades contre les troupes anglaises. Plusieurs fois par année, les communautés acadiennes en territoire britannique choisissent des députés qui vont à Annapolis Royal ou à Halifax pour confirmer leur position et refuser de prêter un serment inconditionnel. Mais ce refus de se conformer aux autorités anglaises, cette étrange habitude de se déclarer neutre, leur population toujours croissante, les incidents de résistance armée, leurs bonnes relations avec les Amérindiens, tout cela les rend éminemment suspects.

En 1754, lorsque les hostilités éclatent entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre (deux ans avant que la France et l'Angleterre ne se déclarent officiellement la guerre), le lieutenant-gouverneur Charles Lawrence est convaincu que les Acadiens se préparent à prendre les armes contre les Anglais. Au printemps 1755, il confisque leurs armes et leurs canots. La bataille de Beauséjour (3-6 juillet 1755) entre les troupes anglaises et françaises, auxquelles se sont joints les Acadiens de la région, force la main des autorités coloniales. Le 28 juillet 1755, Lawrence décide qu'il faut régler le problème : il choisit d'expulser les Acadiens du territoire. C'est une décision politique et militaire, conforme aux tactiques militaires acceptées au XVIII^e siècle, mais d'une ampleur sans précédent jusqu'alors.

Entre la fin août 1755 et l'automne 1763, environ 1800 soldats britanniques parcourent tout le territoire de la Nouvelle-Écosse (en commençant par le village de Grand-Pré), du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard actuels pour capturer les Acadiens, confisquer leurs terres et leur bétail, et brûler leurs maisons. La Déportation se fait sous la direction du général Robert Monckton, qui tient un registre précis des propriétés confisquées ou détruites par ses troupes. Il est secondé entre autres par John Winslow qui tient aussi un journal détaillé des événements. On y apprend que les soldats doivent prendre soin de ne pas séparer les familles nucléaires, mais que l'on juge préférable de séparer les frères et les cousins adultes, afin de briser la cohésion sociale acadienne. En effet, l'objectif de cette déportation n'est pas d'exterminer les Acadiens, mais de démanteler la société acadienne et de forcer les *French Neutrals* à s'assimiler aux sujets britanniques de l'Amérique du Nord, de façon à ce qu'ils ne puissent pas rester fidèles à la Couronne française. Cela ne change rien au fait que le Grand Dérangement est pour les Acadiens une expérience horrible.

Autorisés à n'emporter que les objets qu'ils peuvent tenir dans leurs bras, les Acadiens sont placés de force sur des bateaux en direction des Treize Colonies américaines (celles qui deviendront plus tard les États-Unis), vers les Antilles ou, entre 1760 et 1763, vers l'Angleterre. Comme l'économie acadienne repose sur le troc et que la monnaie sonnante y est rare, la plupart n'ont que quelques biens meubles et les vêtements sur leurs dos. Le voyage vers les Treize Colonies est long ; au mieux, la traversée se fait en deux semaines, mais elle peut durer deux mois. Ils le font dans des conditions misérables, manquant d'eau potable et de nourriture. Ils sont des proies faciles pour les épidémies de fièvre jaune et de typhus qui les frappent souvent. Entre 8 000 et 10 000 Acadiens sont déportés ; au moins le tiers d'entre eux ne survit pas au voyage. Près de 700 périssent dans les naufrages du *Violet* et du *Duke William*.

À l'exception de William Shirley, gouverneur du Massachusetts, que l'on consulte au moment des préparatifs, les gouvernements des Treize Colonies n'ont pas été avertis de la décision finale de Lawrence. Ils ne sont donc pas préparés à recevoir des centaines d'Acadiens, sans le sou et souvent malades. Ils accueillent les déportés avec réticence et méfiance. La façon dont ils les traitent varie d'une colonie à l'autre. Le Maryland et la Pennsylvanie, plus généreux, les emploient notamment comme serviteurs sous contrat ; le Massachusetts restreint leurs mouvements et place leurs enfants chez des familles protestantes ; la

Géorgie les force à travailler sur les mêmes plantations que les esclaves africains ; enfin la Virginie et la Caroline du Nord refusent tout simplement de laisser les Acadiens débarquer. En Virginie, quelques 1500 d'entre eux passent l'hiver 1755-56 sur les navires qui les ont emportés, dans d'horribles conditions. Au printemps, les survivants sont déportés en Angleterre et enfermés dans des camps de prisonniers dans les ports de Falmouth, Portsmouth et Bristol. Ce sont les enfants et les petits-enfants de ces prisonniers qui, ayant été transportés en France en 1765, partiront en 1785 pour la Louisiane et deviendront les Cajuns (les « Cadiens ») d'aujourd'hui. Par ailleurs, entre 1755 et 1763, au moins 2 000 Acadiens se réfugient dans les bois, auprès des Amérindiens ou dans des camps de réfugiés établis sur la rivière Miramichi (N.-B. actuel). Nombre de ces derniers mourront de froid et de faim. D'autres encore échapperont complètement à la Déportation, par pure chance, comme c'est le cas de plusieurs familles de l'Île Saint-Jean (Île-du-Prince-Édouard).

La Déportation acadienne et l'exil qui s'ensuit sont une expérience terrible. Ceux qui survivent à l'expulsion passent de nombreuses années dans des villes inconnues d'eux, parmi des étrangers parlant une langue étrangère et de confession protestante. La plupart des administrations municipales qui les accueillent les considèrent au mieux comme des indigents à secourir, au pire comme des prisonniers ennemis. Dans tous les cas, ces fermiers habitués à s'autogouverner sont dorénavant sans le sou et sans terre, pour la plupart sans emploi, devant faire face à des réglementations strictes, souvent discriminatoires envers les catholiques, et avec lesquelles ils ne sont pas familiers. La plupart des exilés ne reverront jamais l'Acadie où ils sont nés.

Le sort des déportés est assez bien connu, en particulier par les traces qu'ils ont laissées dans les archives coloniales américaines, notamment les lettres et les pétitions qu'ils ont fait parvenir aux gouvernements des colonies. On sait aussi que les Acadiens ont rapidement repris contact avec leurs familles déportées loin d'eux : des observateurs de l'époque parlent de lettres et de missives que les Acadiens s'envoient pour se donner des nouvelles et renforcer les liens familiaux. Bien que peu d'entre elles aient survécu jusqu'à aujourd'hui, ces lettres ont permis aux Acadiens de conserver les forts liens sociaux que Charles Lawrence avait voulu briser en 1755.

Lorsque la Guerre de Sept Ans se conclut en 1763, tous les territoires français en Amérique du Nord (à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon) passent à la Couronne britannique. Si les Canadiens français peuvent rester dans la vallée du Saint-Laurent sans crainte, les Acadiens sont toujours *persona non grata* en Nouvelle-Écosse. En effet, les Acadiens qui étaient retournés sur le territoire pendant la guerre avaient été généralement emprisonnés ou déportés de nouveau. Pourtant, avec la fin des hostilités, l'économie de la Nouvelle-Écosse souffre d'un grave manque de main-d'œuvre. La population anglo-protestante est très faible et les nouveaux colons arrivants de la Nouvelle-Angleterre sont encore peu nombreux. Surtout, ils ne connaissent pas le territoire et n'ont pas de bonnes relations avec les Mi'kmaq. Le commerçant Charles Robin, un britannique francophone des îles anglo-normandes, envoie une lettre circulaire aux Acadiens vivant dans les Treize colonies, les invitant à revenir en Nouvelle-Écosse avec une promesse d'emploi dans les pêcheries. Robin écrit cette lettre sans la permission des autorités d'Halifax, qui sont prises au dépourvu quand des centaines de familles acadiennes débarquent au cours de l'année suivante. En 1764, Halifax donne à regret la permission aux Acadiens de revenir s'installer dans cette colonie, sous de strictes conditions.

La lente reconstruction des communautés acadiennes (1763-1900)

Les Acadiens qui reviennent dans les Maritimes sont en bien mauvaise situation. La période dite « du Retour », qui s'étend de 1764 à 1810, voit les déportés, leurs enfants et leurs petits-enfants faire leur chemin vers les Maritimes actuelles, mais aussi vers la Vallée du Saint-Laurent entre Montréal et la Gaspésie. Les Acadiens sont dorénavant un peuple sans état : il n'existe plus rien de l'Acadie comme entité politique. Les terres que les Acadiens avaient cultivées depuis le XVII^e siècle ont été redistribuées à des colons anglo-protestants provenant de la Nouvelle-Angleterre ou d'Europe. Leurs alliés amérindiens ont été soumis et leur souveraineté politique et territoriale anéantie. En 1764, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse leur donne la permission de s'installer dans des régions bien précises dans ce qui deviendra le Nouveau-Brunswick et dans des régions non-agricoles de ce qui deviendra la Nouvelle-Écosse actuelle. Avant 1810, les autorités britanniques ne permettent pas aux Acadiens de posséder les terres qu'on leur réserve ; ils n'obtiennent que des permis d'occupation. Les hommes majeurs doivent aussi porter sur eux un sauf-conduit,

garantissant qu'ils ont prêté un serment d'allégeance inconditionnel, sous peine d'être arrêté.

À l'exception de quelques Acadiens qui parviennent à se réinstaller sur leurs terres de la région de Pubnico (à la pointe sud de la Nouvelle-Écosse), ceux qui reviendront dans les Maritimes entre 1764 et 1810 devront repartir à zéro, souvent sur des terres non-défrichées et peu fertiles. Alors que les anciens Acadiens étaient surtout des agriculteurs, leurs descendants devront adopter des occupations bien diverses.

Les premières décennies du XIX^e siècle voient donc une grande diversification des occupations acadiennes. En fait, ce sont plusieurs économies acadiennes qui se développent, fondées sur les ressources principales des différentes régions que les Acadiens occupent. Dans le nord de ce qui devient le Nouveau-Brunswick en 1784, ils établissent de petites fermes de subsistance, mais s'impliquent vite aussi dans l'industrie du bois. Plus à l'est dans la Péninsule acadienne, le long du golfe du Saint-Laurent, aux Îles de-la-Madeleine, au Cap-Breton et dans la Baie Sainte-Marie (un bras de la Baie de Fundy en Nouvelle-Écosse), l'économie acadienne repose surtout sur les pêcheries qui se spécialisent selon les régions. Dans les comtés d'Argyle et de Yarmouth (près de Pubnico), la pêche au thon et à l'espadon coexiste avec le très florissant secteur de la construction navale. L'Île-du-Prince-Édouard est la seule région où les Acadiens peuvent reprendre une activité agricole comparable à celle de leurs ancêtres. Néanmoins, plusieurs se tournent plutôt vers la pêche au homard ou aux huîtres. Mais pendant tout le XIX^e siècle, dans les Maritimes, les communautés acadiennes sont généralement plus pauvres et plus isolées que les communautés anglo-protestantes de même taille. La raison en est simple : les deux premiers tiers du XIX^e siècle sont marqués par la reconstruction complète des communautés acadiennes, par la fondation de villages sur des terres non-défrichées et par la constitution à partir de rien de nouvelles économies acadiennes locales. Les colons anglo-protestants, pour leur part, s'installent sur les anciennes terres acadiennes, plus grandes, déjà défrichées et très fertiles, et reçoivent des subventions sous forme de grains, de bétail et d'outils agricoles. De plus, les structures politiques des Maritimes changent beaucoup entre 1763 et 1830, et ces changements se font rarement à l'avantage des minorités, que ce soit les Acadiens, les Noirs ou les Amérindiens. Le Nouveau-Brunswick est créé en 1784 pour répondre aux exigences des Loyalistes, réfugiés de la Guerre d'indépendance américaine, arrivés l'année précédente. De

1784 à 1820 le Cap-Breton a le statut de colonie distincte. St. Johns Island, l'ancienne Île Saint-Jean, devient elle aussi une colonie séparée dès 1764 ; elle prend le nom d'Île-du-Prince-Édouard en 1799. Les terres de cette colonie sont confisquées par la Couronne et remises à des propriétaires britanniques. Les Acadiens de l'île se retrouvent donc locataires sur les terres qu'ils avaient eux-mêmes travaillées pendant des générations. Ils sont généralement aux prises avec les agents des propriétaires absents. Tous les colons de l'île, peu importe leurs origines, devront faire face à la corruption et l'injustice qui trop souvent sont la caractéristique des agents, un problème qui ne sera réglé qu'avec l'entrée de l'île dans la Confédération en 1873.

À la fin du XVIII^e siècle, quelques 2000 Acadiens étaient de retour dans les Maritimes. Au siècle suivant, malgré les difficultés auxquelles cette population fait face, elle s'accroît rapidement. Les informations statistiques dont nous disposons sont rares, mais assez fiables. En 1803, Mgr Pierre Denaut, l'évêque de Québec, visite les provinces maritimes et fait un recensement des catholiques. Comme à l'époque il se trouve peu de catholiques non-acadiens dans les régions qu'il visite, ces résultats sont une bonne estimation de la population acadienne. Denaut compte 8408 catholiques en 1803, dont 3 729 au Nouveau-Brunswick, 3 927 en Nouvelle-Écosse et 742 à l'Île-du-Prince-Édouard. En 1871, lors du premier recensement fédéral canadien, 86 980 Acadiens vivent dans les Maritimes, soit dix fois plus qu'au début du siècle. Ils sont 44 907 au Nouveau-Brunswick, 32 833 en Nouvelle-Écosse. Enfin, le recensement de 1881 dénombre 10 751 Acadiens sur l'Île-du-Prince-Édouard. Cette croissance est entièrement due à l'accroissement naturel.

Pendant la période du Retour, l'acquisition des droits linguistiques, religieux, politiques et éducationnels des Acadiens est un très long processus qui demande le démantèlement de politiques et de lois discriminatoires envers les non-protestants et les non-Britanniques des Maritimes. L'acquisition de ces droits n'est ni linéaire, ni égale entre les provinces du Canada atlantique. De plus, les hommes acadiens gagneront des droits bien avant leurs épouses, sœurs et mères. Dans les faits, le processus n'est pas encore terminé aujourd'hui, comme nous le verrons plus loin. Ainsi, de 1758 à 1783, les catholiques, donc tous les Acadiens, n'ont généralement pas le droit d'être propriétaires terriens dans les Maritimes. Les terres sur lesquelles vivent les Acadiens après 1764 leur sont réservées pour occupation seulement. Jusqu'en 1804, ils n'ont d'ailleurs pas le droit d'habiter hors de ces terres. Lorsque le

nombre d'immigrants catholiques (irlandais et écossais) est suffisamment nombreux pour le justifier, toutefois, les catholiques obtiennent le droit de propriété. De 1766 à 1786, ils n'ont cependant pas le droit d'ouvrir des écoles ou d'enseigner à des enfants. À l'approche du XIX^e siècle, les droits des catholiques sont progressivement élargis partout dans l'Empire britannique. Ainsi, les catholiques de sexe masculin, majeurs et propriétaires terriens obtiennent le droit de vote en Nouvelle-Écosse en 1789, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard en 1810. Les Catholiques peuvent être élus dans ces trois colonies dès 1830. Mais si les hommes de confession catholiques gagnent des droits, leurs mères, sœurs et épouses en perdent : le droit de vote féminin est officiellement aboli à l'Île-du-Prince-Édouard en 1836, au Nouveau-Brunswick en 1843 et en Nouvelle-Écosse en 1851.

Les Acadiens ressentent vite le besoin de créer des institutions qui soutiendront leur population croissante. Comme leurs droits sont encore restreints au tournant du XIX^e siècle, ils se tournent vers l'Église catholique. En 1782, cependant, il n'y avait que trois prêtres catholiques dans toutes les Maritimes. Entre 1781 et 1801, l'évêque de Québec leur permet de fonder sept paroisses, avec la permission des autorités britanniques : trois au Nouveau-Brunswick, trois en Nouvelle-Écosse et une à l'Île-du-Prince-Édouard. Les choses commencent à changer après la Révolution française. En effet, lorsque l'Église catholique française est soumise au nouvel état révolutionnaire en 1790, de nombreux prêtres catholiques quittent la France pour la Grande-Bretagne. Une quarantaine de ces prêtres dits « réfractaires » s'installeront dans la Vallée du Saint-Laurent et dans les Maritimes et, à partir de 1796, les Acadiens envoient des pétitions aux gouvernements coloniaux et à Londres pour faire venir ces prêtres dans leurs communautés. En tant que missionnaires, ils sont la base de la reconstruction acadienne. Entre 1790 et les années 1840, ils bâtissent des dizaines d'églises paroissiales, font venir des religieuses pour fonder des couvents, ils créent des écoles et jouent un rôle de leaders dans des communautés où la majorité est illettrée. À la demande des autorités coloniales, les missionnaires convainquent les Acadiens de prêter les trois serments formant le serment dit « du Test » et d'obéir aux lois des gouvernements coloniaux.

Le plus étudié de ces prêtres réfractaires est Jean-Mandé Sigogne (1763-1844). En 1791, il refuse de prêter serment à la Constitution civile

du clergé qui oblige les prêtres de la nouvelle république révolutionnaire à renoncer à l'autorité papale. Après être passé dans la clandestinité, il se réfugie en Angleterre en 1792. C'est en janvier 1799 qu'il est recruté pour servir les Acadiens de la Baie Sainte-Marie et de la région d'Argyle qui réclamaient les services d'un prêtre permanent depuis près de dix ans. Arrivé à Halifax au printemps 1799, il entreprend rapidement de se faire connaître des Acadiens des deux régions (éloignées l'une de l'autre de presque 100 km), d'établir son autorité et de sauver leurs âmes. Il est horrifié par l'état d'ignorance morale et linguistique des Acadiens de la région. Jusqu'à son décès en 1844, il fait construire des écoles, des couvents, des églises et des presbytères dans tout le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Il entreprend l'alphabétisation de ses ouailles, non sans se heurter à une certaine résistance des Acadiens qui n'apprécient pas la longue liste de défauts que le prêtre leur reproche. En tant que juge de paix, il traitera des incidents moraux et légaux de toute la région, imposant sa volonté d'une main de fer. Avant tout, il sert de médiateur entre les autorités de Halifax et ses paroissiens, amadouant les premières et convainquant les seconds de se soumettre aux exigences coloniales. Sigogne, comme tous les prêtres réfractaires installés chez les Acadiens, transforme ces petites communautés d'insoumis sans ressources en de bons sujets qui peuvent aspirer à une certaine prospérité.

Entre 1795 et 1815, les évêques de Québec visitent cinq fois les Maritimes pour évaluer les besoins des Acadiens et des Irlandais qui commencent à s'y installer. Le nombre croissant de catholiques incite Rome à créer des diocèses dans les Maritimes : celui de la Nouvelle-Écosse en 1763, celui de Charlottetown en 1829, et celui du Nouveau-Brunswick en 1842. Cependant, afin de rassurer les autorités coloniales profondément anti-acadiennes, les évêques choisis seront d'origine irlandaise et de langue anglaise et ils recruteront surtout des prêtres irlandais anglophones pour desservir les paroisses acadiennes.

Ceci dit, et surtout après 1867, l'Église catholique des provinces maritimes se développe de la même manière que dans le Québec à la même époque. Des ordres de religieux et de religieuses (recrutés de France directement ou à partir du Québec), s'installent dans les régions acadiennes et fondent des institutions scolaires. Les religieuses ouvrent des couvents pour les jeunes filles et les religieux des collèges classiques pour les garçons. Bien que ces congrégations préfèrent créer des institutions d'enseignement de langue française, ils rencontrent de la

résistance. Ainsi en 1864, lorsque le père Camille Lefèbvre, de la Congrégation de Sainte-Croix, fonde le Collège Saint-Joseph à Memramcook, N.-B., Mgr John Sweeney, l'évêque de Saint-Jean, l'oblige à en faire une institution bilingue. Lorsque le collège reçoit le droit d'émettre des diplômes post-secondaires en 1868, puis sa charte universitaire en 1888, l'enseignement est toujours bilingue et le reste jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Les écoles secondaires et post-secondaires de langue française ou bilingues sont importantes pour le développement des Acadiens, puisque l'alphabétisation et la littératie sont nécessaires au développement économique, pour accéder aux postes politiques et pour prévenir la marginalisation de ces communautés minoritaires dans des provinces dominées par des anglo-protestants. Or dès le milieu du XIX^e siècle les gouvernements des Maritimes mettent en place des lois scolaires restreignant ou interdisant, dans les écoles publiques, soit la langue française, soit le catholicisme, interdisant même aux membres de congrégations religieuses d'enseigner aux enfants. Comme les Acadiens sont catholiques et que les laïcs lettrés et francophones sont rares avant les années 1870, ces interdictions affectent directement leur accès à une éducation de base. Le résultat est inévitable : les populations moins bien éduquées sont généralement plus pauvres, ont des emplois plus précaires et moins bien payés et sont plus souvent locataires que propriétaires. Les Acadiens sont donc un peuple marginalisé non seulement parce que des lois discriminatoires existent, mais parce qu'ils n'ont pas les outils culturels pour se défendre. Néanmoins, à partir des années 1860, leur accès, même difficile, à l'éducation de base et supérieure et la présence de collèges classiques (comme le Collège Saint-Joseph à Memramcook, N.-B. et le Collège Sainte-Anne fondé en 1890 à Pointe-de-l'Église, N.-É.) assurent le développement d'élites acadiennes lettrées, de classe moyenne et de professions libérales. Ces hommes, laïcs et religieux, font progresser la cause acadienne. Ils fondent des journaux, et certains se présentent aux élections provinciales et fédérales.

Simon d'Entremont, qui devient député de la circonscription d'Argyle, en Nouvelle-Écosse, en 1836, est le premier Acadien élu à une assemblée législative dans ce qui deviendra le Canada. Né à Pubnico-Ouest en 1788, il apprend à écrire en français et en anglais grâce aux efforts d'alphabétisation de Jean-Mandé Sigogne. Bien qu'il soit défait aux élections de 1840, il reste un leader régional jusqu'à son décès en

1886, d'abord comme juge de paix, puis comme officier des douanes. Les hommes politiques comme Simon d'Entremont demeurent des exceptions jusque dans les années 1860 et 1870, lorsqu'une nouvelle génération de politiciens acadiens, éduquée dans des collèges classiques, accède aux assemblées législatives des Maritimes voire, après la Confédération, à la Chambre des Communes. Les élus acadiens sont toujours plus rares en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, qu'ils ne le sont au Nouveau-Brunswick. Dans cette province en effet, la population acadienne est plus nombreuse et sa concentration dans plusieurs circonscriptions du nord et du nord-est lui confère un véritable poids politique.

L'émergence de cette élite politique va de paire avec le développement économique des régions acadiennes après la Confédération. Des hommes d'affaires acadiens font leur apparition, issus de familles plus aisées et plus éduquées que la moyenne. Plusieurs fondent des entreprises dans les domaines d'activité où les Acadiens sont les plus nombreux. Des conserveries de homard et de poisson, des fromageries et des coopératives alimentaires sont ainsi créées dans ces régions. Toutes les communautés linguistiques des Maritimes voient se développer un fort mouvement coopératif ; c'est cependant dans les localités acadiennes qu'il aura le plus grand succès. Ces coopératives leur permettent d'acquérir une certaine indépendance envers les grandes pêcheries commerciales et les distributeurs alimentaires, en abaissant les coûts de transformation des produits de la pêche et de la ferme, de même que les coûts d'approvisionnement pour les familles, en maximisant et en redistribuant les profits. L'ouverture de caisses populaires permet aussi de conserver ces profits dans ces régions et entre les mains des Acadiens. La première d'entre elles, la Banque des fermiers de Rustico (Î.-P.-É.) est en activité de 1864 à 1894. Elle accorde aux agriculteurs de la région des prêts que les grandes banques de Charlottetown leurs refusent, et finance l'économie locale. Bientôt, un grand nombre de communautés acadiennes ont leur propre caisse.

En 1871, les Acadiens forment 15,7 % de la population du Nouveau-Brunswick (environ 45 000 personnes) et 8,5 % de celle de la Nouvelle-Écosse (près de 33 000 personnes). En 1881, ils représentent un peu moins de 10 % de celle de l'Île-du-Prince-Édouard (près de 11 000 personnes). Les progrès économiques de cette population et son taux d'alphabétisation qui dépasse 50 % dans la plupart des comtés où elle se concentre permettent à ses élites économiques de fonder de

nombreux journaux partout dans les Maritimes. Le plus important est sans doute *L'Évangéline*, fondé par Valentin Landry en 1887. D'abord situé à Weymouth, puis Digby (N.-É.), cet hebdomadaire déménage à Moncton (N.-B.) en 1905, où se trouve plus de la moitié de son lectorat, en grande partie en raison de l'augmentation rapide de la population acadienne dans la capitale économique de la province. Ce journal, qui se donne pour objectif la promotion et la défense des intérêts acadiens dans tous les domaines, devient un quotidien en 1931. *L'Évangéline*, le *Courrier des Provinces Maritimes* (1885-1903) et le *Moniteur acadien* (1867-1926), jouent un rôle clé dans le mouvement qui se dessine à la fin du XIX^e siècle.

Vers 1880 en effet, les élites acadiennes sont assez nombreuses pour déclencher un mouvement culturel et politique à grande échelle, connu dès cette époque comme la Renaissance acadienne. La première Convention nationale acadienne qui se tient au Collège Saint-Joseph à Memramcook (N.-B.) en juillet 1881 a pour but de les galvaniser. Ses organisateurs, des prêtres pour la plupart, s'inspirent de l'exemple de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, qui l'année précédente les avaient invités à son congrès annuel. Les délégués des paroisses acadiennes des provinces maritimes et de l'est du Québec qui y participent conviennent que pour survivre, le peuple acadien doit devenir une nation à part entière. Il doit être doté d'institutions économiques solides et dynamiques, d'une agriculture florissante, d'une littérature et de journaux, d'une Église nationale. Elle doit aussi se doter de symboles nationaux, dignes des grandes nations, mais qui évoquent la fidélité acadienne envers l'Église catholique romaine. La fête nationale acadienne sera la fête de l'Assomption de la Vierge, célébrée le 15 août. Créée dans la foulée de cet événement, la Société nationale de l'Assomption (SNA), devra organiser les prochaines Conventions nationales et présenter les revendications acadiennes aux divers paliers de gouvernement. En 1884, à Miscouche (Î.-P.-É.) la deuxième convention nationale acadienne continue les discussions et les délégués choisissent alors un drapeau national (le tricolore français orné de l'étoile de Marie jaune), un hymne national (le cantique *Ave Maris Stella*) et une devise (« L'Union fait la force »). Comme la majorité des délégués des Conventions sont des prêtres, il est aussi décidé de faire pression sur la hiérarchie catholique pour obtenir l'élection d'un évêque acadien dans les Maritimes. Les sept premières conventions (entre 1881 et 1917) concentrent leurs travaux sur les problèmes qui freinent le développement national acadien et touchent l'éducation, l'accès aux

terres agricoles, le commerce et l'industrie, le développement de la littérature et de l'histoire, ainsi que l'émigration acadienne aux États-Unis. La fin du XIX^e siècle promet ainsi aux Acadiens un monde de prospérité et de solidarité.

Le long XX^e siècle acadien

Pour les Acadiens, le XX^e siècle est caractérisé par deux forces contradictoires qui déterminent l'avancement de leurs droits et la place qu'ils prennent dans l'espace politique économique et linguistique des Maritimes. La première de ces tendances est le lent accomplissement des promesses des Conventions nationales, dans le domaine de l'économie surtout, mais également ceux de l'éducation et des institutions culturelles, notamment les journaux. Au cours du XX^e siècle, les Acadiens obtiennent la reconnaissance politique de leurs droits à une éducation et à des services en français, de même que la reconnaissance de leur égalité avec les populations anglo-protestantes qu'ils côtoient. Cependant, ces gains ne se font pas sans embûches et sont très inégaux d'une province maritime à l'autre. En effet, la deuxième tendance majeure du développement acadien est sa provincialisation de plus en plus marquée et l'effritement de la solidarité nationale construite à l'époque des premiers Conventions nationales. Les différences iront en s'accroissant à partir des années 1960, au point où il est désormais impossible de parler d'une réalité acadienne unique dans les Maritimes. Ces différences ne sont pas seulement politiques mais démographiques, linguistiques et mêmes culturelles. Alors qu'aujourd'hui les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont des droits égaux à ceux des anglophones, ont accès à des services en français et connaissent un dynamisme culturel comparable à celui du Québec, ceux de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse doivent encore se battre pour le maintien de droits que la Charte canadienne des Droits et Libertés leur accorde pourtant. Après une croissance démographique remarquable jusqu'en 1960, les Acadiens hors du Nouveau-Brunswick vivent aussi un inquiétant déclin de leur nombre.

En termes d'éducatons et de droits civiques, la route est longue. La fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle marquent d'importants changements dans l'accès à l'éducation des Acadiens et des autres Catholiques des Provinces maritimes. Les gouvernements des trois provinces établissent, modifient et réforment leurs systèmes scolaires respectifs dans le but de les moderniser. Ces programmes ont tous pour

caractéristiques d'être publics, officiellement non-confessionnels et essentiellement anglophones. En conséquence, de manière parfois détournée, les catholiques voient leurs accès à l'école restreint ou même interdit.

En 1871, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a adopté le *Common Schools Act*. Dès lors, les établissements scolaires publics précédemment gérés par l'Église passent sous le contrôle du gouvernement provincial. L'objectif déclaré de ce nouveau système scolaire public est à la fois d'augmenter la fréquentation scolaire et de s'attaquer aux mauvaises conditions des établissements d'enseignement de la province. Cependant ces efforts de modernisation incluent aussi l'interdiction de l'enseignement du catéchisme dans les écoles provinciales et celle du port d'habits religieux dans les institutions d'enseignement. L'intense opposition catholique à cette mesure prend le gouvernement par surprise. La résistance des Acadiens, qui se manifeste notamment par leur refus de payer les taxes scolaires et par une violente émeute à Caraquet, conduit à un compromis en 1875, en partie grâce à l'intervention du gouvernement fédéral. On permet le port d'habits religieux, aux enseignants consacrés, l'enseignement du catéchisme en dehors des heures de cours régulières et les communications et l'enseignement en français dans les écoles primaires. Néanmoins, bien que certaines institutions soient censées être bilingues, la majorité de l'enseignement primaire au Nouveau-Brunswick se fait en anglais. De plus, le fait que les manuels scolaires soient presque exclusivement en anglais nuit aux progrès des jeunes Acadiens et se répercute sur leurs taux d'alphabétisation, inférieurs à ceux des anglophones. Encore dans les années 1920, seuls 7 % des élèves des comtés francophones atteignent la sixième année et 3 % la neuvième. Cette faible scolarisation des Acadiens contribue à leur fragilité économique qui caractérise les communautés acadiennes, malgré leur prospérité croissante.

Ce sont en effet les difficultés économiques qui pèsent le plus les Acadiens au début du XX^e siècle. L'exode de la population demeure le problème le plus pressant pour toutes les communautés ethniques des provinces de l'Atlantique : au cours des années 1920, elles perdent ainsi plus de 122 000 personnes, dont beaucoup sont des Acadiens. En effet, à partir de la fin du XIX^e siècle, l'introduction de méthodes industrielles de fabrication transforme l'économie des Maritimes de façon spectaculaire. Les techniques agricoles et la pêche sont également

transformées : pour demeurer concurrentielles elles demandent une spécialisation accrue et un fort apport de capitaux. Les Acadiens sont confrontés à ces changements, en particulier dans l'entre-deux-guerres. Beaucoup se déplacent vers les centres urbains ou émigrent hors des provinces Maritimes. Ce phénomène préoccupe leurs élites traditionnelles, surtout l'élite cléricale. Pour le contrer, l'Église catholique promulgue des plans de colonisation internes, encourageant les Acadiens à défricher de nouveaux secteurs du Nouveau-Brunswick plutôt que de quitter les Maritimes. Comme c'était le cas à la fin du XIX^e siècle, la majorité de ceux qui émigrent se dirigent vers le Massachusetts et l'ensemble de la Nouvelle-Angleterre. Ce sont de jeunes hommes et de jeunes femmes ; la plupart partent dans le but de travailler et d'économiser assez d'argent pour pouvoir un jour revenir au bercail. Mais les élites religieuses craignent que les Acadiens qui vivent aux États-Unis ne soient tentés par la culture américaine, la langue anglaise et le protestantisme. Elles redoutent l'urbanisation pour des raisons similaires. La vie urbaine transforme les relations économiques et sociales des Acadiens qui entrent en contact plus étroit avec les populations anglophones. Moins spectaculaire que leur migration vers la Nouvelle-Angleterre ou même vers d'autres régions du Canada, celle qui les conduit à Moncton, Yarmouth ou Amherst entraîne cependant leur intégration dans une société industrialisée et anglophone. Cette intégration se fait également à travers les mariages exogames. Au début du XX^e siècle, ces derniers ne représentent que 6 % des unions dans les zones rurales, mais près de 28 % dans les villes.

L'économie et l'accès à l'éducation font donc partie des préoccupations de la Société de l'Assomption. La SNA continue d'organiser les Conventions nationales acadiennes de façon relativement régulière entre 1900 et 1937. Devant la discrimination des gouvernements provinciaux envers les droits des Acadiens, en 1900 à Arichat (N.É.), les délégués conviennent que pour défendre la culture acadienne contre les influences et les pressions extérieures, l'une des nécessités les plus pressantes est d'obtenir la nomination d'un évêque catholique acadien dans les Maritimes. Cet objectif est atteint en 1912, lorsqu'Alfred Édouard LeBlanc, lui-même originaire de la Nouvelle-Écosse, devient évêque du diocèse de Yarmouth dans cette province. À cette date, on peut dire que les représentants francophones de l'Église catholique des Maritimes forment une Église nationale acadienne en mesure de défendre la population. Au tournant du XX^e siècle, la reconstruction acadienne semble terminée et la Renaissance accomplie.

La presse acadienne figure en bonne place dans la culture et est en grande effervescence au début du XX^e siècle. Des journaux émergent un peu partout pour répondre aux intérêts et préoccupations des communautés locales. *Le Moniteur Acadien* et *L'Évangéline*, notamment, ont fait beaucoup pour encourager la Renaissance acadienne pendant la dernière moitié du XIX^e siècle, mais beaucoup moins cependant pour rejoindre leurs lecteurs hors du Nouveau-Brunswick. Ainsi, les communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard se donnent une presse à leur image. Bien que la plupart de ces hebdomadaires ne sont publiés que quelques années, d'autres survivent jusqu'à ce jour. C'est le cas du *Petit Courrier*, l'actuel *Courrier de la Nouvelle-Écosse*, fondé en 1937 à Digby par Désiré d'Éon afin de relier les communautés acadiennes dispersées d'un bout à l'autre de cette province et de favoriser la coordination de leurs revendications politiques.

Au tournant du XX^e siècle, les élites acadiennes commencent aussi étudier l'histoire de leur peuple. Elles s'y confrontent en particulier en 1921, lors de la huitième Convention nationale, surnommée «Le Congrès du Souvenir». Un monument commémorant la Déportation est alors dévoilé à Grand-Pré, sur un terrain nouvellement cédé à la SNA et près duquel est construite une église commémorative. À ce même congrès, on décide d'exiger la correction, dans les livres d'histoire du Canada, des erreurs concernant l'histoire acadienne, en particulier en ce qui a trait à la Déportation. Une commission historique est établie pour ce faire sous la supervision de l'historien Placide Gaudet, Archiviste du Dominion. Par ailleurs, le sénateur Pascal Poirier, auteur de nombreuses études historiques et critiques (en commençant par *Origine des Acadiens* en 1874), publie en 1928 *Le parler franco-acadien et ses origines*. Les travaux de Poirier défendent l'identité linguistique et ethnique des Acadiens. De même, Philias Bourgeois, Placide Gaudet, Pierre-Marie Dagnaud et Antoine Bernard (Acadien de la Gaspésie) ont écrit des contributions importantes qui explorent l'histoire acadienne et corrigent les connaissances qu'on en a à cette époque.

La tradition orale et le folklore ont longtemps formé la part la plus importante du patrimoine culturel acadien. Les faibles taux d'alphabétisation ont contribué à l'importance du conte et de la chanson, ce dont témoignent plusieurs études menées au cours du XX^e siècle. Les premiers enregistrements sonores et les transcriptions des traditions folkloriques acadiennes datent des premières décennies de ce

siècle. La folkloriste Helen Creighton a ainsi visité nombre de villages acadiens pour préserver les savoirs traditionnels que les folkloristes croient menacés. Le prêtre et compositeur André-T. Bourque publie pour sa part en 1911 *Chez les Anciens Acadiens, causeries du grand-père Antoine*. De même, entre 1938 et 1941, quelques 87 articles publiés dans *La Voix d'Évangéline* discutent des chansons populaires d'Acadie. Joseph-Thomas LeBlanc recueille plus de 1300 versions de chansons de la tradition orale acadienne, inspirant près de deux milles études, dont *The Romancero of Canada* (1937), l'œuvre du folkloriste canadien-français Marius Barbeau la plus largement diffusée hors-Québec. Les travaux et la correspondance de LeBlanc avec les chercheurs et le public en ont fait de lui un expert reconnu en folklore acadien. Un autre ouvrage d'envergure (il compte onze volumes) est publié à partir de 1942 : *Chansons d'Acadie*, des Pères Anselme Chiasson et Daniel Boudreau.

Malgré les avancées, les différences entre les juridictions provinciales annoncent un fractionnement de l'unité nationale acadienne. Des contextes provinciaux économiques, légaux et éducationnels divergents font en sorte qu'au milieu du XX^e siècle il est de moins en moins possible de croire en une réalité acadienne uniforme. Les communautés acadiennes des Maritimes vivent dans des contextes de plus en plus différents d'une province à l'autre, en particulier pour des raisons démographiques. Au milieu du XX^e siècle, la population francophone des Maritimes continue de grossir, profitant de la forte fertilité acadienne. En 1931, plus de 206 000 personnes sont identifiées comme étant « d'origine française ». En 1941, ce nombre est de plus de 245 000. La croissance démographique la plus significative se produit au Nouveau-Brunswick. Toutefois, l'assimilation demeure un grave problème. Au recensement de 1941, le nombre de personnes qui se déclarent Acadiens mais déclarent ne pas parler français indique un taux d'assimilation de 37% en Nouvelle-Écosse, et de 28% dans l'Île-du-Prince-Édouard. Ce taux est cependant inférieur à 4% au Nouveau-Brunswick.

Sur le plan économique, certaines des évolutions les plus positives du XX^e siècle sont des produits de la Grande Dépression qui frappe les Maritimes de plein front. Dès 1929, le mouvement d'Antigonish (visant d'abord les localités anglophones durement touchées par l'effondrement de l'économie) fonde une foule de coopératives en Nouvelle-Écosse. Au Nouveau-Brunswick, c'est l'abbé Livain-J. Chiasson

qui se fait le promoteur du coopératisme acadien. Ces institutions ont un rôle social : elles contribuent à la fondation de groupes d'études, donnent des séances d'information politique et économique en même temps qu'elles visent à améliorer de ce point de vue la situation de la population acadienne. D'autres coopératives d'alimentation, de pêche, de culture agricole et de transformation sont fondées au cours de cette période. Pendant les années 1920 et 1930, profitant de l'engouement pour les tapis *hookés* des femmes mettent ainsi sur pied des coopératives artisanales. Initialement produits pour couvrir les planchers en hiver, ces tapis crochetés à partir de vieux vêtements et de bouts de laine deviennent bientôt des œuvres d'art prisées par les salons new-yorkais. Ainsi, les tapis créés par Elizabeth LeFort de Chéticamp (N.-É.) ornent aujourd'hui le Vatican, le palais de Buckingham et la Maison Blanche. Une autre conséquence positive des difficultés de cette période est l'expansion des caisses populaires acadiennes fondées au siècle précédent, dont les taux d'épargne et de prêt sont beaucoup plus avantageux que ceux des banques et grâce auxquelles l'argent des Acadiens demeure dans les communautés locales. Une Fédération des caisses populaires acadiennes du Nouveau-Brunswick est formée à Caraquet en 1946 pour servir l'économie et les populations acadiennes toujours croissantes.

Sur un autre plan par contre, les difficultés économiques magnifient les problèmes existants et exacerbent les inégalités sociales partout dans les Maritimes. Dans les comtés francophones néo-brunswickois, seulement 40 % des élèves complètent leur cinquième année d'école, contre 75 % des élèves des comtés anglophones. Dans ce contexte, l'accès à l'éducation redevient le principal objet des revendications acadiennes. Après la Seconde Guerre mondiale le nationalisme acadien reprend de la vigueur. En particulier, la commémoration du Bicentenaire de la Déportation, à l'été de 1955, est un moment propice pour renouer les liens entre les communautés acadiennes de toutes les provinces. Inactive depuis la fin des années trente, la SNA est réactivée pour un Congrès national dont les événements se déroulent sur tout le territoire des Maritimes (Montréal y participe aussi), culminant avec des festivités grandioses, dont des parades, des spectacles à caractère historique et des messes en plein-air, de Moncton à Chéticamp, en passant par Miscouche.

Au travers de périodes parfois difficiles, la tendance lourde montre néanmoins une lente amélioration de l'accès à l'éducation en français

au Nouveau-Brunswick, du primaire au secondaire, pendant tout le XX^e siècle. Après la Commission McFarlane (1932), le nombre d'écoles secondaires rurales augmente de façon sensible et l'on encourage l'utilisation de manuels bilingues dès la fin du primaire. Le système de taxation scolaire pour les écoles régionales pose néanmoins de graves problèmes : en raison des inégalités sociales, la qualité de l'enseignement varie considérablement selon le comté, en particulier en milieu acadien. La commission Byrne (1960) contribue à une vaste démocratisation du système scolaire. Le gouvernement provincial reprend la responsabilité de l'enseignement primaire et secondaire et le programme de l'égalité des chances de Robichaud, dont nous reparlons un peu plus loin, est appliqué aussi à l'enseignement. En 1968, le nombre de districts scolaires est réduit de 400 à 33 et, dans les districts unilingues, le gouvernement permet aux Acadiens d'exercer un contrôle accru des écoles de langue française. Les Acadiens de Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ne réussissent pas à obtenir une reconnaissance équivalente ni un financement égal des écoles de langue française, bien qu'ils remportent des victoires importantes au cours de cette décennie.

En Nouvelle-Écosse, le gouvernement provincial résiste longtemps à l'idée de l'enseignement du français dans le système public. Celui-ci n'est autorisé qu'à partir de 1902, et ce de manière très limitée puisque seuls les manuels de lecture et de grammaire française sont en français ou sont bilingues. Après la quatrième année, l'instruction en anglais devient obligatoire et les manuels scolaires sont exclusivement en anglais. L'objectif avoué est d'utiliser le français comme vecteur d'apprentissage de l'anglais et d'assimilation à la culture dominante. À la fin des années 1930, en réponse à plusieurs pétitions, on permet l'usage du français pour les six années de l'école primaire. L'anglais est réservé à 7 % des heures de classe, en mathématiques et en sciences. De plus, le manuel d'histoire peut dorénavant être en français. Bien que les autres manuels restent anglophones, les parents et les enseignants s'entendent pour utiliser le français comme langue principale dans le système scolaire primaire. Toutefois, une majorité de parents favorisent le passage à l'anglais au secondaire, pour assurer le succès de leurs enfants aux examens provinciaux, qui se déroulent tous dans la langue de Shakespeare. À cette époque, cependant, l'érosion de la langue française dans la province a déjà conduit à une réduction importante de locuteurs francophones : en 1931, seuls 32 % des Acadiens de Nouvelle-Écosse déclaraient le français comme langue maternelle. En 1939, la

SNA négocie avec les responsables néo-écossais de l'éducation pour atteindre, dans certaines écoles, près de 90 % l'enseignement en français pendant les six premières années d'école. En 1956, le gouvernement provincial centralise et consolide les districts ruraux et fournit des subventions pour la construction d'écoles régionales. Cette consolidation des écoles acadiennes a une influence positive sur la fréquentation scolaire au secondaire de toute la population néo-écossaise.

L'Île-du-Prince-Édouard consolide elle aussi ses districts scolaires à la même époque. Malgré quelques efforts pour encourager le bilinguisme, l'anglicisation est endémique dans le système éducatif de la province. En 1936, seulement 45 des 479 districts scolaires sont reconnus comme étant francophones, mais au moins une centaine d'entre eux ont une population acadienne significative. Les écoles rurales sont particulièrement désavantagées. En 1944, 85 % d'entre elles ne comportent qu'une salle de classe accueillant les élèves de tous niveaux. De plus, les écoles de langue française doivent utiliser des manuels en anglais. Le taux d'analphabétisme chez les francophones est alors plus du double de celui des anglophones. La Société Saint-Thomas d'Aquin est fondée en 1919 par l'Association des instituteurs acadiens de l'île et par la SNA pour promouvoir et encourager la culture francophone dans la province.

Les choses progressent plus rapidement au Nouveau-Brunswick. Le réseau de collèges fondés par les Eudistes et d'autres congrégations religieuses continue de s'étendre au XX^e siècle. Le Collège du Sacré-Cœur de Caraquet déménage à Bathurst en 1916 ; celui de Saint-Louis ouvre à Edmundston en 1946. La création d'un programme de baccalauréat au Collège Notre-Dame du Sacré-Cœur de Memramcook en 1943 permet enfin aux femmes acadiennes d'accéder aux études postsecondaires en français. Après de longues négociations, en 1963, le Collège Saint-Joseph de Memramcook, le Collège du Sacré-Cœur à Bathurst et celui de Saint-Louis à Edmundston, de même que plusieurs collèges féminins, fusionnent pour former l'Université de Moncton, la plus grande université acadienne des Provinces maritimes.

À l'orée des années 1960, il est impossible de nier la diversification de la société acadienne et les différences entre les communautés provinciales. Cette provincialisation se répercute sur les organisations représentatives acadiennes. Au milieu du XX^e siècle, les organisations

provinciales prennent un rôle croissant dans la défense des droits des Acadiens. Nous avons mentionné à ce propos la création de la Société Saint-Thomas d'Aquin à l'Île-du-Prince-Édouard. La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) est formée en 1967. Alors que l'on reproche à la Société nationale de l'Assomption de s'intéresser trop exclusivement au Nouveau-Brunswick, cette dernière recentre son attention sur les affaires interprovinciales et prend le nom de la Société nationale des Acadiens en 1957. Pour combler le vide, la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick est fondée en 1973.

La situation linguistique, sociale et politique des Acadiens change encore à partir des années 1960, souvent pour le mieux, mais aussi pour le pire. L'assimilation est un problème sérieux dans les provinces atlantiques, surtout hors du Nouveau-Brunswick. Après avoir formé plus de 35 % de la population néo-brunswickoise au milieu de XX^e siècle, les Acadiens de cette province ont amorcé un lent déclin démographique et en forment aujourd'hui un peu moins de 33 %. Toutefois ce déclin est le résultat de l'émigration vers le Québec et l'Ouest canadien plutôt que de l'assimilation linguistique.

A contrario, la population acadienne néo-écossaise a beaucoup diminué depuis 50 ans, et dans ce cas la migration interprovinciale est aussi la principale cause de ce déclin. Entre 1996 et 2001, environ 10 200 francophones ont quitté la Nouvelle-Écosse. Moins de 35 000 personnes, soit moins de 5% de la population de la province ont aujourd'hui le français comme langue maternelle. La situation est pire à l'Île-du-Prince-Édouard, où moins de 5 000 personnes sont de langue maternelle française, mais où seulement 4 000 d'entre elles la parlent couramment. Le taux de rétention du français est de 58,2% en Nouvelle-Écosse et de 49,8% à l'Île-du-Prince-Édouard.

Depuis 1960, les Acadiens du Nouveau-Brunswick représentent 85 % de la population francophone des provinces de l'Atlantique, et la majorité des Acadiens qui y vivent. Les communautés acadiennes du Nouveau-Brunswick connaissent, comme le Québec, une sorte de Révolution Tranquille. La sécularisation, l'urbanisation et l'industrialisation ont revitalisé l'identité collective acadienne, qui se réaffirme. Après la guerre, et en particulier après 1960, dans les Maritimes comme partout au Canada, il devient de plus en plus nécessaire de faire appel aux gouvernements fédéral et provinciaux pour défendre et faire respecter les droits des minorités, d'autant plus que les interventions du Fédéral

dans le domaine s'accroissent considérablement. En 1960, Louis-J. Robichaud devient premier ministre du Nouveau-Brunswick. Premier Acadien à être élu à ce poste dans les Maritimes, Robichaud est élu aux côtés de 15 autres Acadiens, de sorte que pour la première fois de son histoire, le Conseil des ministres du Nouveau-Brunswick est à moitié acadien. Pendant ses dix années au pouvoir, Robichaud encourage la modernisation de la province et l'inclusion de francophones dans la fonction publique. Il soutient la création de l'Université de Moncton en 1963. Sa contribution la plus considérable pour l'épanouissement de la culture acadienne est l'introduction de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick en 1969, il a également créé un vaste programme de réformes sociales afin d'assurer à tous un accès égal à des services d'éducation, de santé et de justice. Ces transformations ne se font pas sans résistance de la part d'une minorité influente d'anglophones très conservateurs pour qui l'égalité des chances promue par ce programme cache plutôt une prise de contrôle acadienne de la province. Il en résulte des tensions sociales dans les localités bilingues, notamment celle de Moncton. Bien entendu ces craintes ne sont pas justifiées. En réalité, entre 1900 et 1960, les taux d'assimilation augmentent partout dans les Maritimes. En 1951, au Nouveau-Brunswick, 93,7 % des personnes d'origine française déclarent le français comme langue maternelle ; en 1960, cette proportion a reculé de 3 points de pourcentage. L'année suivante, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, seulement 45 % des personnes d'origine française déclarent encore le français comme langue maternelle.

Au milieu du XX^e siècle, de grandes célébrations soulignent le Bicentenaire de la Déportation. À cette occasion, le 15 août 1955, a lieu le premier *Grand Tintamarre* dit « national » qui reprend une coutume acadienne néo-brunswickoise où l'on se regroupe à l'extérieur pour faire du bruit, jouant de différents instruments, tapant sur des casseroles, faisant sonner des klaxons. Pour l'occasion, les cloches des églises sonnent aux quatre vents, pour affirmer la présence continue et la force renouvelée des Acadiens. Cette nouvelle tradition se maintient jusqu'à ce jour et s'est répandue partout dans les Maritimes. En 2009, quarante mille personnes ont participé au tintamarre du Festival acadien de Caraquet, N.B.

Le quotidien *L'Évangéline*, qui ferme ses portes en 1982, est remplacé en 1984 par *L'Acadie nouvelle* de Caraquet, le journal acadien le plus influent à l'heure actuelle. L'introduction de la radio et de la télévision a

balayé la nation dans la période d'après-guerre. En 1954, Radio-Canada commence à émettre à Moncton, et en 1959, la station de télévision de Moncton est créée. Des stations de radio apparaissent également à Edmundston en 1944 (CJEM) et à Caraquet en 1977 (CJVA). Ces médias, ainsi qu'une foule de stations commerciales à Moncton et des stations communautaires ailleurs dans la province, assurent une vie culturelle et politique riche et dynamique.

Profitant de ces conditions favorables, la jeunesse acadienne néo-brunswickoise exprime son nouveau pouvoir politique dès les années 1960. Leur activisme est visible déjà en 1966 au Ralliement de la Jeunesse Acadienne. Épousant une idéologie néo-nationaliste, certains étudiants universitaires réclament en effet pour leur population une plus grande autonomie. En 1972, le Parti acadien est fondé dans le but de créer une province acadienne dans la moitié nord de la province. S'il n'obtient jamais un grand succès, ce parti reste emblématique de la volonté populaire acadienne de voir ses droits reconnus, respectés et protégés. En réponse à ce mouvement, en 1974, deux systèmes scolaires parallèles sont mis en place. Les écoles francophones et anglophones sont reconnues comme séparées et égales devant la loi, et dans la structure même du ministère de l'Éducation. En 1978, une école de Droit est ouverte à l'Université de Moncton, où l'on enseigne la Common Law en français (une rareté dans le Commonwealth) et qui contribue à la capacité juridique des communautés acadiennes. Enfin en 1981 le parlement adopte la Loi sur l'Égalité des communautés linguistiques, faisant du Nouveau-Brunswick la seule province canadienne officiellement bilingue. Ces mesures sont inscrites par amendement dans la constitution canadienne en 1993.

La lutte pour l'égalité et la reconnaissance linguistique demeure donc un objectif majeur pour toutes les communautés acadiennes, en particulier à l'extérieur du Nouveau-Brunswick pendant la période. Depuis 1975, la Fédération des francophones hors-Québec, devenue en 1991 les Fédérations des communautés francophones et acadiennes du Canada, agit comme un véritable réseau de solidarité politique pour ces communautés et un lobby essentiel pour le respect de leurs droits linguistiques. Depuis que la Charte canadienne des droits et libertés de 1982 a garanti et étendu ses protections aux communautés francophones, l'aide fournie par les instances fédérales et provinciales remplace celle jadis administrée par l'Église. Avec la sécularisation, les collèges, les universités et les hôpitaux relèvent désormais de la

compétence de l'État, alors que les institutions culturelles et les médias demeurent des lieux de solidarité.

Malgré ces progrès, le chômage et les emplois saisonniers restent des préoccupations pressantes pour les Acadiens. Les pêcheries, l'agriculture et la sylviculture ont depuis les années 1980 connu des périodes de crises. Partout dans les Maritimes, le chômage a affecté les populations francophones plus que les anglophones. La base traditionnelle de l'économie acadienne, concentrée dans le secteur des ressources naturelles, contribue à cet écart. La plus grande difficulté d'accès à l'éducation supérieure explique elle aussi cette disparité et le niveau de vie inférieur à la moyenne qu'on observe dans les régions francophones. Les réformes de l'assurance-emploi imposées par le gouvernement fédéral de Stephen Harper dans les années 2010 sont unanimement dénoncées par les Acadiens, puisqu'elles s'attaquent directement aux travailleurs saisonniers, nombreux parmi eux.

En Nouvelle-Écosse, la Société Saint-Pierre, fondée en 1947 pour combattre la sous-représentation acadienne en politique, reste un acteur important pour le patrimoine acadien en Nouvelle-Écosse, après avoir milité pour tous les droits politiques de cette population. Sur ce point, elle est remplacée par la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) fondée en 1967. Cette organisation est aujourd'hui le porte-parole privilégié et le principal groupe de pression des Acadiens de cette province. Elle a encouragé la communication entre les différentes communautés acadiennes dispersées dans la province, notamment, à partir des années 1970, à travers une meilleure distribution du *Courrier de la Nouvelle-Écosse*. Elle a également établi dès 1976 des programmes de formation afin de favoriser le développement économique et organisationnel des communautés acadiennes des régions éloignées. Si la Loi fédérale sur les langues officielles de 1969 a étendu le bilinguisme à tous les services fédéraux partout au Canada, les changements ne se font pas beaucoup sentir dans la province. Bien que cela ait conduit à des améliorations substantielles, les services fédéraux en français montrent encore des lacunes importantes. Quant aux services provinciaux il est presque impossible de les obtenir en français à l'extérieur d'Halifax.

De même, l'accès à l'éducation en langue française est plus difficile en Nouvelle-Écosse qu'il ne l'est au Nouveau-Brunswick. En 1974, une Commission royale d'enquête sur l'éducation a recommandé des

modifications substantielles à la loi sur l'éducation, afin de garantir l'accès à des programmes en français dans les communautés où au moins 10% la population parlait cette langue. Le gouvernement provincial n'a pas suivi ces recommandations, mais il a cependant créé au ministère de l'Éducation un poste de directeur adjoint pour la planification des écoles acadiennes. En 1981, des amendements ont enfin été apportés à la Loi sur l'éducation, reconnaissant officiellement les écoles acadiennes. Trois ans plus tard, le gouvernement a octroyé aux francophones de la province le droit d'administrer les écoles de langue française. Cela s'avère un défi, notamment en raison de l'exigence de fournir la preuve que les enfants inscrits dans des programmes francophones utilisent le français comme première langue à la maison, tâche difficile compte tenu de l'assimilation galopante des dernières décennies. La création d'écoles d'immersion française dans les années 1970 a cependant réussi à attirer l'attention, même parmi la population anglophone, sur les difficultés inhérentes à l'éducation en français dans la province. Entre 1981 et 1989, le nombre d'inscriptions aux écoles d'immersion française est passé de 865 à 4 300. Depuis 1996, le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) assure l'administration des écoles et la gestion des programmes scolaires de langue française dans la province. Après de difficiles négociations avec le gouvernement néo-écossais et des recours en justice, toutes les écoles primaires et secondaires acadiennes sont désormais sous le contrôle du CSAP et elles sont assurées d'obtenir des fonds gouvernementaux égaux à ceux des écoles anglophones. En 2015, le CSAP gère vingt-deux écoles acadiennes de langue française en Nouvelle-Écosse.

La situation est bien pire à l'Île-du-Prince-Édouard. Dans cette province, en 1966, à peine plus de la moitié des étudiants acadiens du secondaire étaient capables de parler ou de comprendre le français. Le *School Act* de 1971 a rendu la scolarisation obligatoire et gratuite pour toutes les communautés linguistiques de l'île. Bien qu'il n'y ait aucune mention d'école acadienne dans la loi, il y est question de programmes en français. À la suite de la centralisation et la consolidation des institutions scolaires, de nombreuses petites écoles acadiennes sont fermées ; ainsi, dans le comté de Prince, 17 écoles acadiennes qui comptaient 1 118 élèves en 1969 ferment leurs portes en 1971. À la fin des années 1970, une seule école désignée acadienne demeure sur toute l'île. Dans les décennies suivantes, des modifications apportées à la loi sur l'école contribuent à un certain renouveau de l'enseignement en langue française. Elles reconnaissent en effet le droit des Acadiens de

recevoir un enseignement en français lorsque la demande est suffisante. La province compte aujourd'hui six écoles de langue française. En 1968, la législature de l'île est devenue officiellement bilingue, mais paradoxalement le bilinguisme ne progresse guère dans le gouvernement. C'est en particulier le cas du système judiciaire, qui offre aujourd'hui très peu de services en français.

Les Acadiens de l'île n'en perdent pas pour autant la fierté de leurs origines. En 1964, le musée acadien de l'Île-du-Prince-Édouard est ouvert à Miscouche, site de la deuxième Convention nationale acadienne, pour commémorer l'histoire distincte de ce peuple. Il a subi plusieurs transformations au cours des décennies et fait depuis 1996 partie du Prince Edward Island Museum and Heritage Foundation. Les Acadiens de l'île tentent de préserver leur culture à travers une variété d'institutions et d'événements annuels tels que l'hebdomadaire *La Voix acadienne*, un campus du Collège d'Acadie/Université Sainte-Anne et le Festival acadien de la région Évangéline. La Société Saint-Thomas-d'Aquin demeure une organisation culturelle dans cette communauté. Avec la création du Réseau des Acadiens de l'île, elle continue de promouvoir la langue française. Mais la lutte est difficile. La faible proportion de la population acadienne dans la province, le taux élevé d'assimilation vers l'anglais et l'isolement économique de la région Évangéline contribuent tous au déclin de la vitalité acadienne. Signe de ce déclin, l'église patrimoniale d'Abram-Village a dû en 2008 être démolie faute de fonds suffisants pour la rénover. Avec elle, un pilier visible de la présence acadienne est disparu, tandis que les paroissiens ont désormais pour église la salle paroissiale voisine.

De tout temps et dans toutes les provinces maritimes, l'accès à l'éducation postsecondaire pose problème pour les Acadiens. Les établissements manquent de ressources financières et la population francophone n'est pas suffisamment nombreuse pour les soutenir, en particulier pendant la première moitié du XX^e siècle. L'arrivée des Eudistes, venus de France en 1890 conduit en Nouvelle-Écosse à la création du Collège Sainte-Anne mentionné plus tôt. Celui-ci obtient le statut d'université en 1892, mais n'en porte pas le nom avant 1977. Les femmes n'y sont admises qu'en 1961 et le collège devient laïc dix ans plus tard. À l'Île-du-Prince-Édouard, aucune institution d'enseignement postsecondaire francophone n'est fondée avant les années 1990 avec l'ouverture d'une antenne du Collège d'Acadie.

En somme, le XX^e siècle acadien fut caractérisé par une consolidation institutionnelle et culturelle attribuable à la solidarité acadienne interprovinciale née des Conventions nationales acadiennes. La collaboration culturelle accrue entre les différentes communautés avait contribué à la nomination du premier évêque acadien en 1912, à la multiplication des collèges acadiens, et à une augmentation du nombre de prêtres francophones dans les paroisses acadiennes. Dans la période qui suivit, l'urbanisation et l'émigration ont profondément façonné ces communautés, de même qu'une provincialisation des institutions acadiennes, de leurs droits et de leurs identités locales. Aujourd'hui, il n'est plus possible de construire un récit unifié de l'Acadie. Les réalités acadiennes divergent tant de province en province que l'histoire se fracture, la nation acadienne est plurielle. Devant cette réalité, et la nécessité de représenter tous les Acadiens du monde, la Société nationale des Acadiens prend le nom de Société nationale de l'Acadie en 1992. Elle s'efforce désormais de représenter la diversité profonde de ce peuple sur la scène internationale en devenant officiellement une organisation internationale non gouvernementale accréditée du statut consultatif auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie en 2005. Pour plusieurs Acadiens, malgré ou peut-être en raison de la grande diversité de ce peuple, les cinquante dernières années marquent un nouvel Âge d'or acadien. La reconnaissance d'une Acadie hors des Maritimes fait partie de cette ouverture.

Les Acadiens face à l'avenir

Plusieurs communautés d'Acadiens existent à l'extérieur Maritimes, et la Société nationale de l'Acadie reconnaît cette pluralité. En plus des associations acadiennes des quatre provinces de l'Atlantique, la SNA comprend sept sociétés associées, formées en France, au Québec, à Saint-Pierre et Miquelon, aux Îles-de-la-Madeleine, dans le Maine, en Louisiane et ailleurs dans le monde atlantique. Hormis les communautés acadiennes des Îles-de-la-Madeleine et de la Gaspésie au Québec, dont la survie n'est pas en danger, l'existence des autres communautés est souvent plus fragile.

Les Francophones de Terre-Neuve-et-Labrador sont souvent nommés les Franco-Acadiens. Cette population descend des colons français restés sur ce territoire après le Traité d'Utrecht de 1713 ou venus des îles françaises de Saint-Pierre-et-Miquelon, de même que d'Acadiens qui s'y sont réfugiés pendant la Déportation ou s'y sont installés pour des

raisons économiques au XIX^e siècle. Terre-Neuve-et-Labrador compte un peu plus de 2 000 Franco-Acadiens, qui forment à peine 0,4% de la population. Leur taux d'assimilation, qui par endroits atteint 50% à chaque génération et la proportion très élevée de mariage mixtes, entraînent une diminution dramatique de cette population.

La communauté acadienne la plus connue à travers le monde est sans doute celle de la Louisiane : sa musique enlevante et sa cuisine délectable sont réputées. L'*Acadiana*, la région d'influence française de cet état, est composé de 22 paroisses, communautés ancestrales des Cajuns. Descendants des réfugiés acadiens arrivés dans ces territoires sous domination espagnole entre 1765 et 1785, les Cadiens ont sous le gouvernement américain été victimes de politiques assimilatrices agressives. Les choses changent enfin en 1971, alors que l'Assemblée législative de la Louisiane reconnaît officiellement le patrimoine distinct de la culture cajun et de ses communautés acadiennes. Le Musée d'Erath, ouvert en 1990, leur est consacré. Comme tout le reste de la Louisiane, la population cadienne a gravement souffert des terribles dommages causés par les ouragans Katrina et Rita. Un travail considérable de reconstruction et de réaménagement reste à faire, en particulier dans les bayous, bastion traditionnel des Cajuns, qui ont subis une érosion dévastatrice en 2005. Cette année-là, la Société nationale de l'Acadie a offert une aide financière à la Paroisse de Vermilion pour aider au rétablissement des programmes d'éducation de langue française, notamment en raison des déplacements de populations causés par les ouragans.

Le Texas compte lui aussi une présence cajun non négligeable. Au recensement de 2000, 552 959 personnes s'y déclaraient francophones, dont 15 276 s'identifiaient comme Cajuns ou Acadiens. Selon certaines estimations, le nombre de descendants d'Acadiens vivant au Texas atteint près de 375 000.

Les descendants d'Acadiens aux États-Unis, en France et ailleurs qui ne vivent plus leur culture et leur langue au quotidien n'en sont pas moins attachés à leurs ancêtres. Cette fierté est exprimée avec ardeur tous les cinq ans lors du Congrès mondial acadien. Des milliers d'Acadiens et de descendants d'Acadiens se réunissent alors pour célébrer la survivance de ce peuple plus d'une fois menacée de disparition. Le premier CMA se tient à Moncton en 1994 et mène à la fondation ou au renouvellement de dizaines d'associations de familles d'ascendance acadienne : la plus

importante, celle des Leblanc d'Amérique, réunit à cette date plus de 3000 personnes. Les trois CMA suivantes célèbrent la solidarité entre les régions acadiennes dans les Maritimes et en Louisiane, et la commémoration du 400e anniversaire de l'arrivée des premiers colons francophones sur le territoire de la Nouvelle-Écosse en 2004. En 2014, le thème du CMA fut « L'Acadie des Terres et Forêts ». Basé dans la région du Madawaska, comprenant le nord-ouest du Nouveau-Brunswick et les régions adjacentes Québec du Maine (US), ce CMA est le premier à se tenir dans deux pays simultanément et le premier à reconnaître que des communautés culturellement acadiennes existent hors des provinces atlantiques et la Louisiane.

L'Acadie contemporaine est diverse. Les enjeux politiques et démographiques auxquels elle fait face sont très différents d'une région, d'une province, voire d'un pays à l'autre. Les Acadiens sont néanmoins parvenus à établir un réseau mondial de solidarité. Ils ont su recréer et renouveler leur identité collective enracinée dans les bouleversements passés. La vitalité de la culture acadienne continue de se manifester dans le travail et l'œuvre d'entrepreneurs, de journalistes, d'auteurs et d'artistes dont plusieurs sont bien connus à travers le monde francophone, voire au-delà.

SUGGESTIONS DE LECTURES

Synthèses de l'histoire acadienne :

ARSENAULT, Georges. *Les Acadiens de L'Île : 1720-1980*. Moncton : Éditions d'Acadie, 1987.

BASQUE, Maurice, Nicole BARRIAU et Stéphanie CÔTÉ. *Acadie de l'Atlantique*. Moncton : Centre d'études acadiennes, 1999.

DAIGLE, Jean (dir.). *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*. Moncton : Centre d'études acadiennes, Université de Moncton, 1993.

LANDRY, Nicolas et LANG, Nicole, *Histoire de l'Acadie*, 2^e édition. Sillery : Septentrion, 2014.

ROSS, Sally et J. Alphonse DEVEAU. *Les Acadiens de la Nouvelle-Écosse : hier et aujourd'hui*. Moncton : Éditions d'Acadie, 1995.

Histoires populaires de l'Acadie :

COMEAU, Phil, Warren A. PERRIN et Mary Broussard PERRIN (dirs.). *L'Acadie Hier et Aujourd'hui. L'histoire d'un peuple*. Moncton/Erath, La Grande Marée/Andrepoint Publishing, 2014.

PARATTE, Henri-Dominique. *Acadians*. Halifax : Nimbus Publishing, 1998.

Sur l'Acadie jusqu'à la Déportation :

CORMIER, Yves. *Les aboiteaux en Acadie : hier et aujourd'hui*. Moncton : Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, 1990.

FARAGHER, John Mack. *A Great and Noble Scheme: The Tragic Story of the Expulsion of the French Acadians from Their American Homeland*. New York: W.W Norton & Company, 2005.

GRIFFITHS, N.E.S. *From Migrant to Acadian: A North American Border People, 1604-1755*. Montréal/Kingston : McGill-Queen's University Press, 2005.

GRIFFITHS, N.E.S. *L'Acadie de 1686 à 1784 : contexte d'une histoire*. Moncton : Éditions d'Acadie, 1997.

ROSS, Sally. *Les digues et les aboiteaux : Les Acadiens transforment les marais salés en prés fertiles*. Grand-Pré, N.-É. : Société Promotion Grand-Pré, 2002.

Sur la Renaissance acadienne :

ANDREW, Sheila M. *The Development of Elites in Acadian New Brunswick, 1861-1881*. Montréal/Kingston: McGill-Queen's University Press, 1997.

BIDDISCOMBE, Perry. « "Le Tricolore et l'étoile"; The Origin of the Acadian National Flag, 1867-1912 » *Acadiensis*, 20.1 (1990): 120-147.

COUTURIER, Jacques et Phyllis LeBLANC, dir., *Économie et société en Acadie. 1850-1950 : Nouvelles études d'histoire acadienne*. Moncton N.B.: Editions d'Acadie, 1996.

Sur l'Acadie contemporaine :

ALI-KHODJA, Mourad et Annette BOUDREAU (dirs.). *Lectures de l'Acadie. Une anthologie de textes en sciences humaines et sociales, 1960-1994*. Montréal : Fidès, 2009.

BASQUE, Maurice et Isabel McKEE-ALLAIN, dir. *Les femmes en Acadie*. Moncton : Centre d'Études acadiennes, 2000.

CLERMONT, Ghislaine et Janine GALLANT (dirs.). *La Modernité en Acadie*. Moncton : Chaire d'Études acadiennes/Université de Moncton, 2005.

DE FINNEY, James, Hélène DESTREMPES et Jean MORENCY (dirs.). *L'Acadie des origines : mythes et figurations d'un parcours littéraire et historique*. Sudbury, ON : Éd. Prises de parole, 2011.

LANDRY, Michelle. *L'Acadie politique. Histoire sociopolitique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*. Québec : PUL, 2015.

MAGORD, André (dir.). *Les Franco-Terreneuviens de la péninsule de Port-au-Port. Évolution d'une identité franco-canadienne*. Moncton : Chair d'études acadiennes / Université de Moncton, 2002. 232 pages.

MAGORD, André, dir., en coll. avec Maurice BASQUE et Amélie GIROUX. *L'Acadie plurielle : dynamiques identitaires collectives et développement au sein des réalités acadiennes*. Moncton : Centre d'études acadiennes/Institut d'Études Acadiennes et Québécoises de l'Université de Poitiers, 2003.

THÉRIAULT, J. Yvon. *L'identité à l'épreuve de la modernité: écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes minoritaires*. Moncton : Éditions d'Acadie, 1995.

L'IMMIGRATION ET L'ETHNICITÉ AU CANADA

La série L'immigration et l'ethnicité au Canada (autrefois publiée sous le nom de Les groupes ethniques du Canada) est une collection de brochures qui offrent aux élèves des niveaux du secondaire et du CÉGEP, aux historiens et à la population en général des études concises sur des aspects particuliers de l'immigration et de l'ethnicité au Canada.

Plusieurs de ces publications portent sur une communauté en particulier et en décrivent ses origines, son évolution et sa situation actuelle. Les brochures comprennent aussi des cartes et des tableaux qui se prêtent à la rétroprojection, de même que des suggestions de lectures complémentaires.

Ces publications sont disponibles dans les deux langues officielles et d'autres brochures sont en voie de préparation. La collection est publiée sous les auspices de la Société historique du Canada en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien.

1. J.K. Bumsted, *The Scots in Canada/Les Écossais au Canada*
2. David Higgs, *The Portuguese in Canada/Les Portugais au Canada*
3. W. Peter Ward, *The Japanese in Canada/Les Japonais au Canada*
4. D.H. Avery & J.K. Fedorowicz, *The Poles in Canada/Les Polonais au Canada*
5. Hugh Johnston, *The East Indians in Canada/Les Indiens asiatiques au Canada*
6. James W. St. G. Walker, *The West Indians in Canada/Les Antillais au Canada*
7. Bernard L. Vigod, *The Jews in Canada/Les Juifs au Canada*
8. Varpu Lindstrom-Best, *The Finns in Canada/Les Finlandais au Canada*
9. Jin Tan & Patricia Roy, *The Chinese in Canada/Les Chinois au Canada*
10. O.W. Gerus and J.E. Rea, *The Ukrainians in Canada/Les Ukrainiens au Canada*
11. K.M. McLaughlin, *The Germans in Canada/Les Allemands au Canada*
12. David A. Wilson, *The Irish in Canada/Les Irlandais au Canada*
13. J.I. Little, *Ethno-Cultural Transition and Regional Identity in the Eastern Townships of Quebec/Évolution ethnoculturelle et identité régionale des Cantons de l'est*
14. Bruno Ramirez, *The Italians in Canada/Les Italiens au Canada*
15. Reg Whitaker, *Canadian Immigration Policy since Confederation/ La politique canadienne d'immigration depuis la confédération*

16. Marilyn Barber, *Immigrant Domestic Servants in Canada/Les domestiques immigrantes au Canada*
17. Howard Palmer, *Ethnicity and Politics in Canada since Confederation/Les enjeux ethniques dans la politique canadienne depuis la Confédération*
18. Michael D. Behiels, *Quebec and the Question of Immigration: From Ethnocentrism to Ethnic Pluralism, 1900-1985/Le Québec et la question de l'immigration: de l'ethnocentrisme au pluralisme ethnique, 1900-1985*
19. John Herd Thompson, *Ethnic Minorities during Two World Wars/ Les minorités ethniques pendant les guerres mondiales*
20. Cornelius J. Jaenen, *The Belgians in Canada/Les Belges au Canada*
21. Yves Frenette, *The Anglo-Normans in Eastern Canada/ Les Anglo-Normands dans l'est du Canada*
22. Franca Iacovetta, *The Writing of English Canadian Immigrant History/Les immigrants dans l'historiographie anglo-canadienne*
23. Martin Pâquet, *Toward a Quebec Ministry of Immigration, 1945 to 1968/Vers un ministère québécois de l'Immigration, 1945-1968*
24. Marcel Martel, *French Canada: An Account of its Creation and Breakup, 1850-1967/Le Canada français : récit de sa formulation et de son éclatement, 1850-1967*
25. Roberto Perin, *The Immigrants' Church: The third force in Canadian Catholicism, 1880-1920/L'Église des immigrants : les allophones au sein du catholicisme canadien, 1880-1920*
26. Frank Cosentino, *Afros, Aborigines and Amateur Sport in Pre World War One Canada/ Les Noirs, les autochtones et le sport amateur dans le Canada d'avant la Première Guerre mondiale*
27. Carmela Patrias, *The Hungarians in Canada/Les Hongrois au Canada*
28. Louis-Jacques Dorais, *The Cambodians, Laotians and Vietnamese in Canada/Les Cambodgiens, Laotiens et Vietnamiens au Canada*
29. Royden Loewen, *Ethnic Farm Culture in Western Canada/ Traits de culture des agriculteurs allophones dans l'ouest du Canada*
30. Mark G. McGowan, *Creating Canadian Historical Memory: The Case of the Famine Migration of 1847/ Produire la mémoire historique canadienne : le cas des migrations de la Famine de 1847*
31. John Zucchi, *History of Ethnic Enclaves in Canada/Une histoire sur les enclaves ethniques au Canada*
32. Alexander Freund, *Oral History and Ethnic History / L'histoire orale et l'histoire des groups ethniques*

Canadian
Historical
Association



Société
historique
du Canada

130, rue Albert, pièce 1201, Ottawa, Ontario K1P 5G4

Téléphone 613 233-7885 - Télécopieur 613 565-5445

Courriel cha-shc@cha-shc.ca Site Internet www.cha-shc.ca